

## Communiqué de Presse

### **LES MINEURS ISOLES ETRANGERS NE PEUVENT ETRE LES OTAGES DE L'ETAT ET DES CONSEILS GENERAUX**

La Voix De l'Enfant, engagée depuis des années pour protéger notamment les mineurs isolés étrangers et faire valoir leurs droits, partage les préoccupations du Défenseur des Droits de l'Homme, Monsieur Dominique Baudis et de la Défenseure des droits de l'Enfant, Madame Marie Derain, sur la situation de ces derniers.

En effet, après avoir pris connaissance de l'arrêté, signé par le Président du Conseil Général de Mayenne, informant "qu'il est mis fin à tout nouvel accueil de jeunes étrangers isolés par les services de l'Aide sociale à l'Enfance" dans le département, la Voix De l'Enfant dénonce de telles pratiques.

Elle rappelle que les services de l'Aide Sociale l'Enfance des départements ont obligation de prendre en charge tout mineur en danger, et qu'un mineur isolé étranger est un enfant ou un adolescent en danger.

Faut-il rappeler les conditions effroyables que ces jeunes ont vécues pour atteindre la France où ils pensaient être protégés de la guerre, des épidémies, de la famine, des trafiquants ou proxénètes ? L'Etat et les Conseils Généraux qui ont la charge pleine et totale de la protection de l'enfance, ont le devoir d'accueillir et de protéger ces mineurs en grande détresse.

En effet, depuis la publication du « dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers », protocole signé entre l'Etat et l'Association des Départements de France, la Voix De l'Enfant est très préoccupée par plusieurs décisions discriminantes prises par des départements au regard des conditions d'accueil de mineurs isolés étrangers.

Comme n'a cessé de le réitérer la Voix De l'Enfant, la question de l'accueil et du suivi de ces mineurs ne peut se régler au seul niveau de l'Etat ou des seuls départements.

Devant cette situation, afin d'apporter des réponses recherchant « l'intérêt supérieur de l'enfant » au regard de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'association demande d'urgence la tenue d'une réunion inter ministérielle avec l'Association des Départements de France avant le 15 août prochain et qu'une Table Ronde avec les associations soit organisée dans les meilleurs délais.

De même, la Voix De l'Enfant appelle le gouvernement, dès la rentrée de septembre, à initier un débat avec l'ensemble des ministres européens concernés sur la question des mineurs isolés étrangers.

**Contact : Martine BROUSSE – Déléguée Générale**

**06 22 80 82 82**